

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 448

Interdiction de stationnement,
Occupation du domaine public,

Du lundi 06 Octobre 2025,
Au vendredi 07 Novembre 2025,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux de
comblement de cavités au droit de l'Impasse du
Courtillet, par l'entreprise **SOLETANCHE BACHY**, il est
nécessaire d'interdire le stationnement et d'autoriser
l'occupation du domaine public au droit de la Rue du
Chatel et de la Place Aulas de la Bruyère.

ARRÊTONS

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **SOLETANCHE BACHY**,
au droit du chantier Impasse du Courtillet, du lundi 06 Octobre 2025 au vendredi 07 Novembre 2025.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant
sur 2 places, au droit de la Rue du Chatel et de la Place Aulas de la Bruyère, du lundi 06 Octobre 2025 au
vendredi 07 Novembre.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise **SOLETANCHE BACHY**, pour la
protection des passants et des usagers de la route.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

02 OCT. 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

